

# Accueil de loisirs

Vacances d'Octobre 2023

Enfants de 3 à 13 ans

Du lundi 23 au vendredi 27 octobre 2023  
sur la commune de Boiry Saint Martin

ALSHI DES VALS DU SUD



WAILLY / RIVIERE / RANSART / FICHEUX / BOIRY SAINTE RICTRUDE  
BOIRY SAINT MARTIN / BOISLEUX AU MONT / BOYELLES / BOISLEUX ST MARC

L'accueil pour le centre aura lieu de  
9h à 12h et de 14h à 17h

(possibilité d'accueil à partir  
de 13h30 pour les externes)



Accueil et départ échelonné  
de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30

## Comment inscrire mon enfant ?

En retirant le dossier en mairie  
et en le déposant en mairie de Wailly lors des permanences d'inscription  
ou, pour éviter de vous déplacer, inscription en ligne sur  
[www.inscriptionfrancas62.fr](http://www.inscriptionfrancas62.fr)  
du mercredi 27/09 jusqu'au vendredi 13/10.

Règlement à l'ordre des Francas. Tout enregistrement de dossier sera dû.

**Tout dossier incomplet ou hors délais sera refusé.**



L'accueil aura lieu à l'école de Boiry Saint Martin, 10 rue de la mairie

**Tarification à la semaine** : le tarif comprend le séjour, la collation,  
les pique-niques et toutes les activités proposées.

QUOTIENT FAMILIAL FISCAL (revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts)	VALS DU SUD	Tarif semaine 5 jours	Tarif semaine 5 jours	Intercommunalité	Extérieurs
		EXTERIEUR	EXTERIEUR	Cantine	
Tranche 1 0 à 3960€		20.00€	26.00€	17.50€/semaine	20.00€/semaine (soit 4.00€ /jour)
Tranche 2 3961€ à 6594€		24.00€	31.20€		
Tranche 3 6595€ à 9940€		28.00€	36.40€		
Tranche 4 9941€ à 15968€		36.00€	46.80€		
Tranche 5 15969€ et +		45.00€	58.50€		

**Restauration**: tarification à la semaine.  
L'absence à un repas ne donnera pas lieu à un remboursement.  
En cas d'absence de plus de 3 jours, le remboursement ne pourra se faire que sur présentation d'un certificat médical, avec retenue de 10% du tarif.

## Permanences d'inscription :

Lundi 25 septembre,

Lundi 02 octobre

et lundi 09 octobre 2023

de 16h à 19h en mairie de Wailly  
(rue de la mairie 62217 WAILLY)

## Documents à transmettre pour l'inscription :

- Copie du ou des derniers avis d'imposition ou de non imposition de la famille. SANS, le prix plafond sera appliqué.
- Attestation d'assurance scolaire ou extra scolaire,
- Copie des vaccinations,
- Copie attestation Aide aux Temps Libres (si bénéficiaire obligatoire)

Pour les enfants de 3 ans, seuls ceux déjà scolarisés seront accueillis.

Réduction de 5% à partir de 2 enfants sur l'ensemble de la facture.

Pour les demandes de factures : [www.francas62.net/factures](http://www.francas62.net/factures)